

RÉSOLUTION
2021-018

EMBAUCHE – JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'une personne pour pourvoir le poste de journalier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de procéder à l'embauche de monsieur Benoit Robertson au poste de journalier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Benoit Robertson comme journalier aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 2 août 2021.

D'AFFECTER le paiement du salaire au poste budgétaire 02-320-00-141.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président